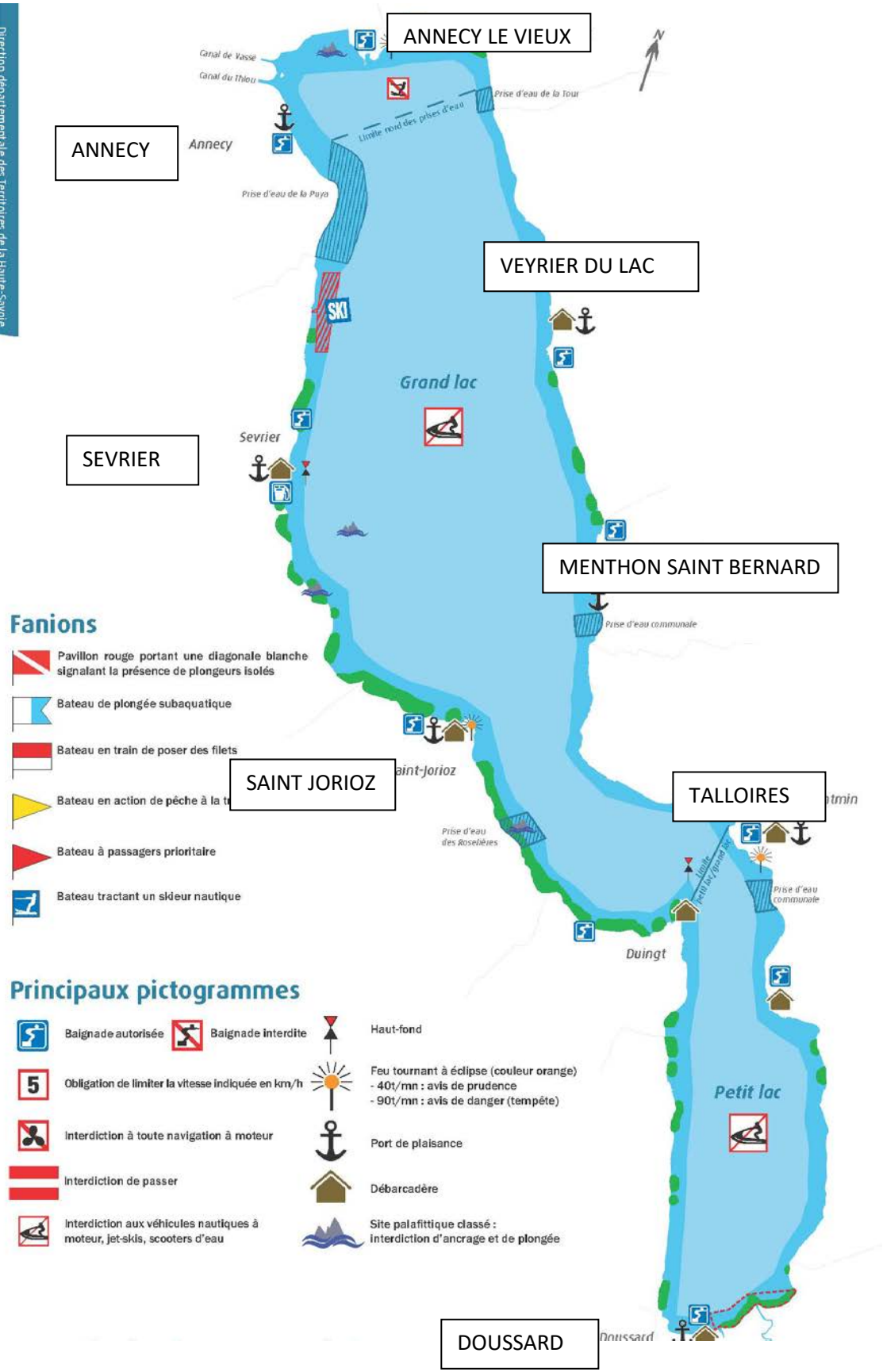







Les mises à l'eau autour du Lac d'Annecy

Direction départementale de l'Équipement, des Travaux et de la Sécurité



Fanions

-  Pavillon rouge portant une diagonale blanche signalant la présence de plongeurs isolés
-  Bateau de plongée subaquatique
-  Bateau en train de poser des filets
-  Bateau en action de pêche à la traîne
-  Bateau à passagers prioritaire
-  Bateau tractant un skieur nautique

Principaux pictogrammes

- | | | |
|---|---|---|
|  Baignade autorisée |  Baignade interdite |  Haut-fond |
|  Obligation de limiter la vitesse indiquée en km/h |  Feu tournant à éclipse (couleur orange) | - 40t/mn : avis de prudence |
|  Interdiction à toute navigation à moteur |  Port de plaisance | - 90t/mn : avis de danger (tempête) |
|  Interdiction de passer |  Débarcadère | |
|  Interdiction aux véhicules nautiques à moteur, jet-skis, scooters d'eau |  Site palafittique classé : interdiction d'ancre et de plongée | |

ANNECY

La Ville d'Annecy possède deux rampes de mise à l'eau. L'une se situe aux Marquisats, à côté de Société des Régates à Voiles d'Annecy (SRVA) et la seconde à Albigny, entre la plage et le port.

Les deux sont gratuites.

Les véhicules ne peuvent pas stationner à proximité.

Pour les Marquisats, il y a le **parking des Marquisats** situés à quelques dizaines de mètres de la rampe de mise à l'eau. Ce parking est payant.

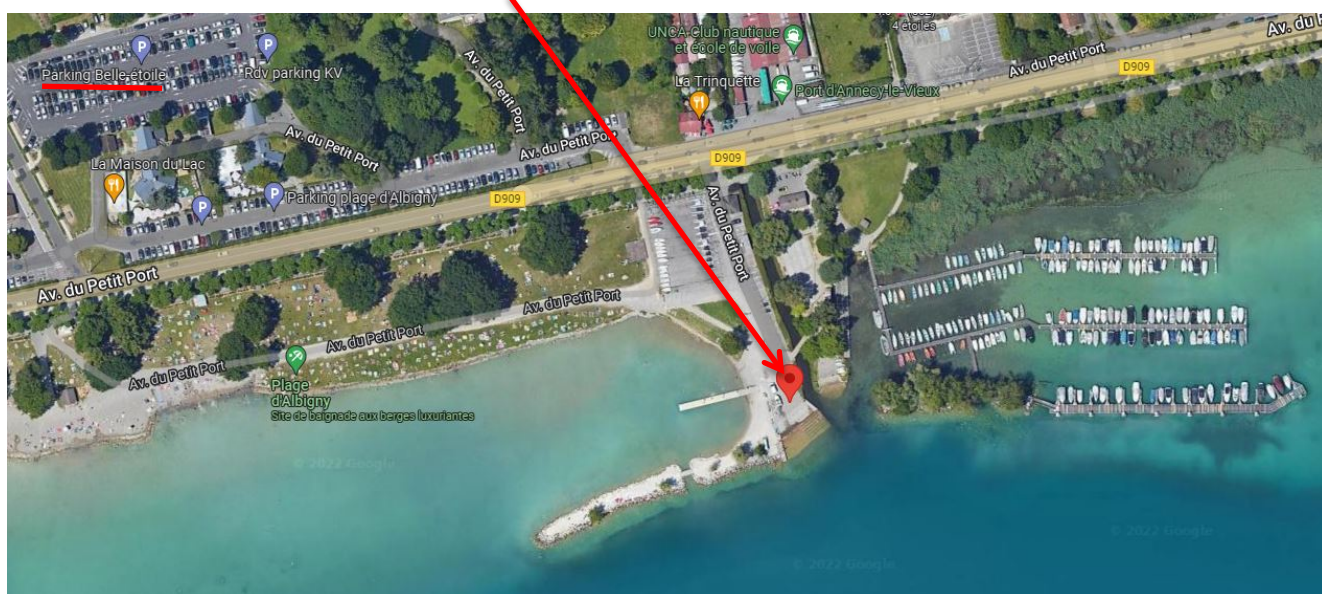
<https://goo.gl/maps/kx8HFjawdo2xmuvX9>



ANNECY LE VIEUX

Pour Albigny, il y a la contre-allée du petit port et le **parking Belle Etoile**. Par contre il ne sera pas possible d'y laisser une remorque accrochée au véhicule.

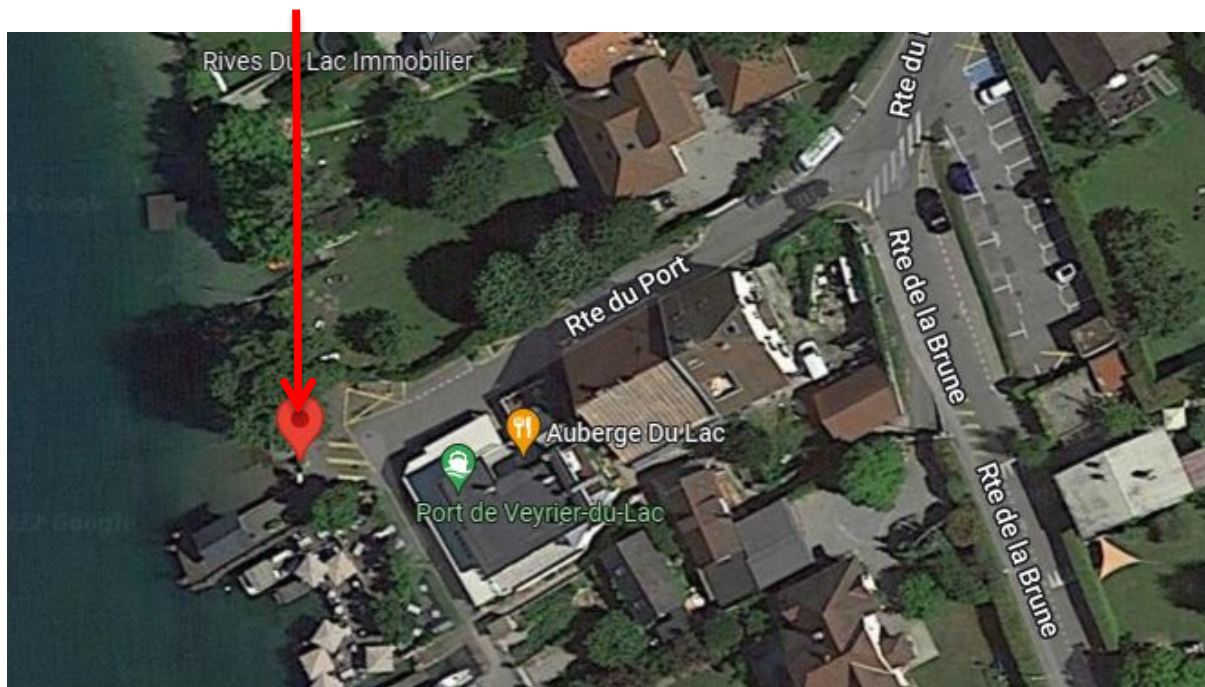
<https://goo.gl/maps/Y5pRAB78gvMd56JJ8>



VEYRIER DU LAC :

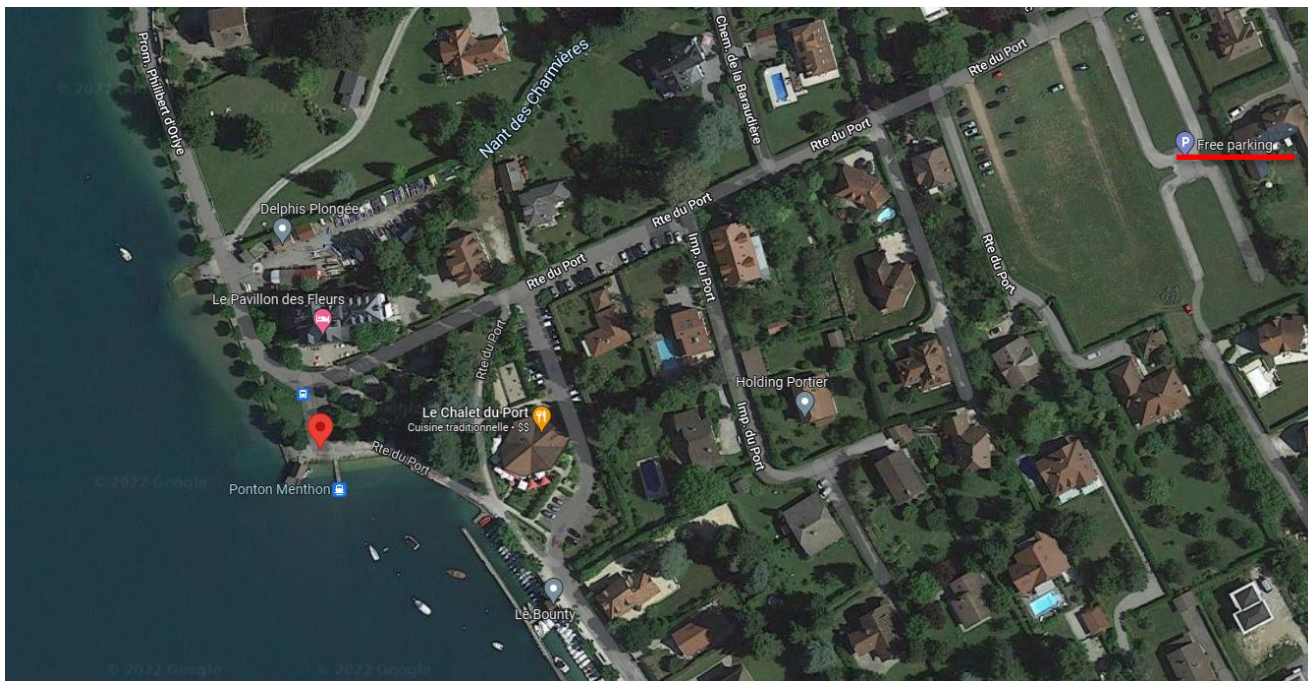
Mise à l'eau libre mais inaccessible au bateau de plus de 5 m. Parking payant

<https://goo.gl/maps/4ycPbF69W5epucBu9>



MENTHON SAINT BERNARD

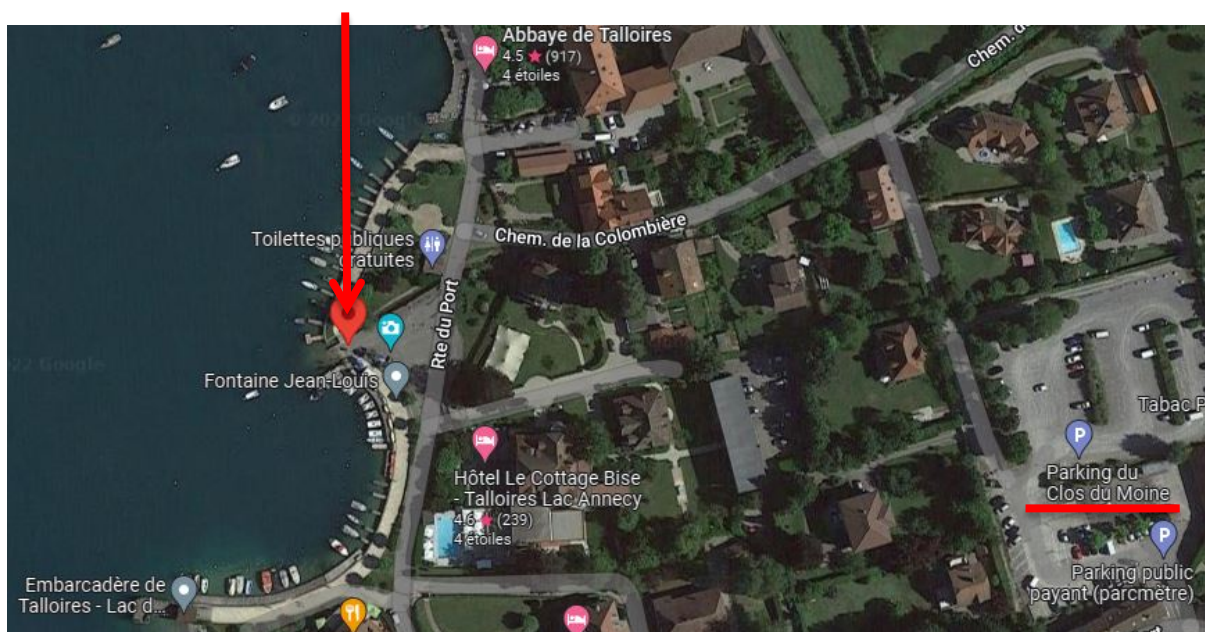
Une mise à l'eau libre. Un parking gratuit.



TALLOIRES :

La commune dispose d'une mise à l'eau avec accès gratuit. Elle est située dans la baie de Talloires. Aucun emplacement réservé aux « remorques » n'est disponible sur site. Le stationnement y est interdit. Parking du Clos du Moine situé plus loin.

<https://goo.gl/maps/RKkYsV9YLuwWzSwR7>



DOUSSARD :

L'accès pour la mise à l'eau est possible pour tout le monde.
Il existe plusieurs formules

Tarifs 2026

- ABONNEMENT ANNUEL = 143 Euros
- PASSAGE JOURNÉE = 21 Euros
- ACCES SEMAINE = 81 Euros

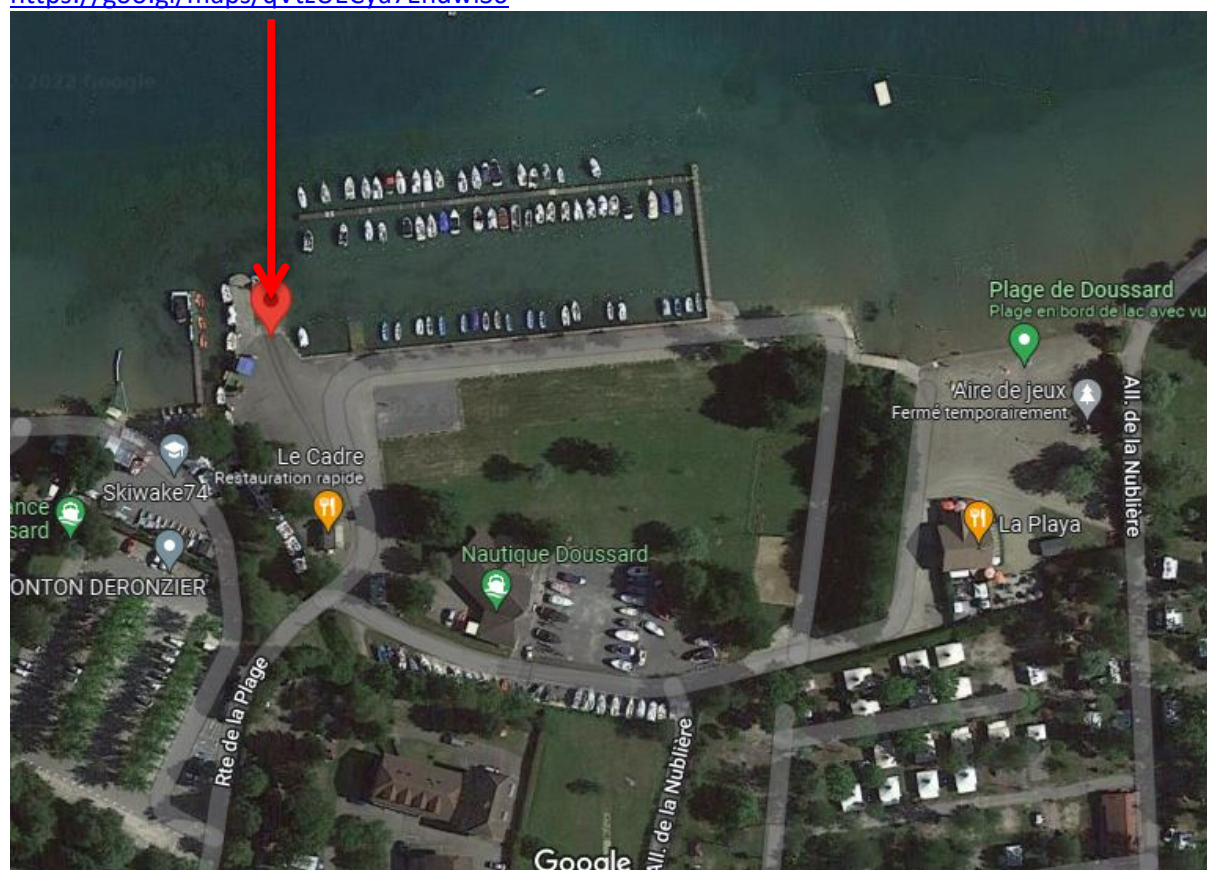
Réservation et infos :

sk74port@gmail.com

Pour info, l'abonnement annuel donne le droit à un autocollant permettant de se garer sur le parking public à proximité sans s'acquitter de la redevance de stationnement. Il existe également des places pour garer son véhicule attelé (attention places non-nominative et souvent occupées très tôt le matin).

L'accès à la mise à l'eau est autorisé de 5h à 20h.

<https://goo.gl/maps/qVtzUECya7EndwiS6>



SAINT JORIOZ :

Accès libre du 16 septembre au 31 mai.

Une barrière est installée du 1^{er} juin au 15 septembre.

Du 1er juin au 15 septembre, un système de lecture de plaque minéralogique vous permet d'accéder au parking du port.

Les personnes détenant une boucle au port devront enregistrer leur plaque sur le portail

"[https://portailplv12.fr/Portail SP/PAGE_login](https://portailplv12.fr/Portail_SP/PAGE_login)" pour bénéficier d'un accès libre et gratuit au site.

Pour les non détenteurs d'une boucle, le droit d'entrée devra être acquitté en ligne sur le portail

" [https://portailplv12.fr/Portail SP/PAGE_login](https://portailplv12.fr/Portail_SP/PAGE_login)" (création d'un compte sera nécessaire + paiement par carte bancaire).

TYPE D'ABONNEMENT	Journée	Semaine	Saison
COMMUNE	20,50 €	66,50 €	102,00 €
EXTERIEURS	46,00 €	112,00 €	275,50 €

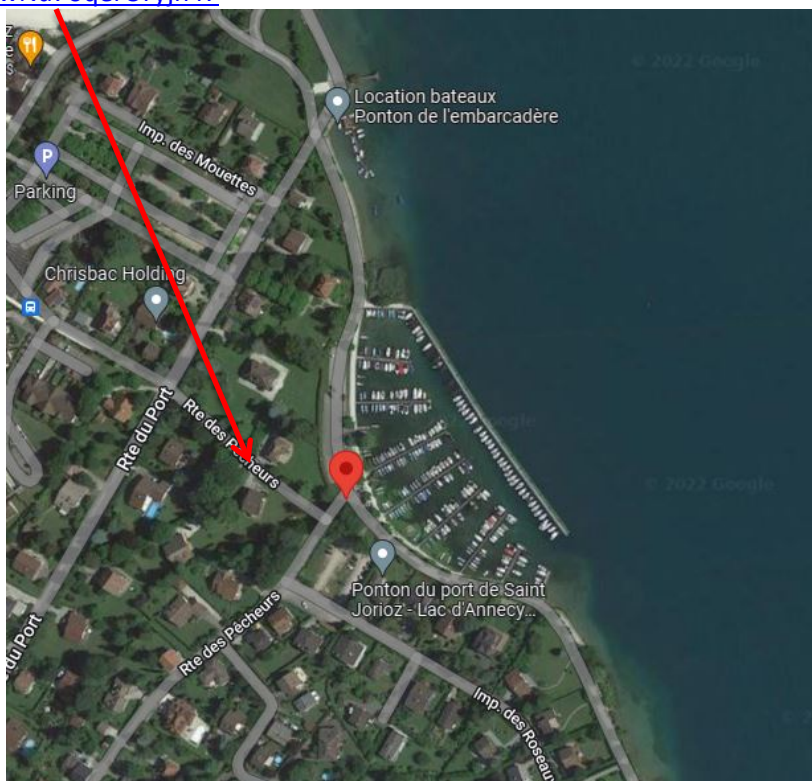
Accès gratuit pour les titulaires d'une boucle au port.

Mairie Saint Jorioz : Place de la Mairie, 74410 Saint-Jorioz, 04 50 68 60 44

Accès port : Route des pêcheurs 74410 SAINT JORIOZ

<https://saint-jorioz.fr/fr/rb/1309843/le-badge-dacces-au-parking-du-port>

<https://goo.gl/maps/i8wNu7oqerCTyjn47>



SEVRIER :

Nous vous informons que d'importants changements sont intervenus depuis l'aménagement du secteur Port/Plage :

- Mise à l'eau gratuite (pas de changement)
- 3 zones seront effectives et mises en place :

- ZONE 1 UNIQUEMENT VOITURES PARTICULIERES LE LONG DE LA RD 1508 2,50 EUROS/H DU 15 MAI AU 15 SEPTEMBRE

- ZONE 2 PRES DE L'ENTREE DE LA PLAGES AU NORD DE LA ROUTE DE LA PLAGES UNIQUEMENT VOITURES PARTICULIERES 2,50 EUROS/H DU 15 MAI AU 15 SEPTEMBRE

- ZONE 3 AU SUD DE LA ROUTE LA PLAGES OBLIGATOIRE ATTELAGE REMORQUES PLUS VEHICULES 4 EUROS/H DU 15 MAI AU 15 SEPTEMBRE

Paiement directement à l'horodateur ou sur l'application MOBILE PRESTO PARCK téléchargeable sur APPLE STORE ou GOOGLE PLAY. Attention 1 seul horodateur accepte les espèces : celui situé près du ponton des Roseaux

- ABONNEMENTS

- SEVRIOLAINS 95 EUROS

- EXTERIEURS 170 EUROS

Les abonnements se prennent en ligne sur le site <https://www.prestopark.com/> et non plus à l'accueil de la mairie : s'enregistrer dans l'onglet abonnement, fournir les pièces justificatives (carte grise du véhicule et justificatif de domicile).

Paiement directement en ligne après vérification par le bureau de la Police Municipale et validation, ou sur l'application mobile téléchargeable sur Apple Store ou Google Play .

ATTENTION MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CONTROLE AUTOMATISE DU STATIONNEMENT PAYANT PAR CAMERAS.

Comme précédemment les usagers devront s'acquitter de leur droit de stationnement avant de sortir de la Zone..

Mairie de Sevrier : 2000 Rte d'Albertville, 74320 Sevrier

Accès port : Route du Port 74320 SEVRIER

<https://goo.gl/maps/VCAjXkDcLk9M5CDA>

